MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Liberté Égalité Fraternité

Élection syndicale TPE 2024

Kit de communication - Publications réseaux sociaux

Secteur automobile et transport routier



<u>Descriptions</u>: Vous êtes salarié d'une très petite entreprise de service automobile ou de transport routier? Du 25 novembre au 9 décembre 2024 votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits sur electiontpe.travail.gouv.fr

OU

Salarié d'une entreprise de transport de moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre, votez pour le syndicat qui vous représentera sur election-tpe.travail.gouv.fr

Secteur BTP



<u>Descriptions</u>: Vous travaillez pour une entreprise de moins de 11 personnes dans le secteur du BTP? Du 25 novembre au 9 décembre 2024 votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits sur electiontpe.travail.gouv.fr

OU

Salarié ou apprenti d'une entreprise du BTP de moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre, votez pour le syndicat qui vous représentera sur electiontpe.travail.gouv.fr

Secteur Hôtellerie-Café-Restauration



<u>Descriptions</u>: Vous travaillez dans le secteur de l'hôtellerie-caférestauration pour une structure de moins de 11 personnes? Du 25 novembre au 9 décembre 2024, votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits sur electiontpe.travail.gouv.fr

OU

Salarié ou apprenti d'une entreprise de moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre, votez pour le syndicat qui vous représentera sur electiontpe.travail.gouv.fr

Secteur Sanitaire et Social



<u>Descriptions</u>: Vous travaillez pour une entreprise du sanitaire et social de moins de 11 personnes? Du 25 novembre au 9 décembre 2024 votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits sur election-tpe.travail.gouv.fr

OU

Salarié d'une structure du sanitaire et social de moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre votez pour le syndicat qui vous représentera sur electiontpe.travail.gouv.fr

Secteur Commerce de détail



<u>Descriptions</u>: Vous travaillez pour un commerce qui emploie moins de 11 personnes? Du 25 novembre au 9 décembre 2024 votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits sur electiontpe.travail.gouv.fr

OU

Salarié ou apprenti d'un commerce qui emploie moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre, votez pour le syndicat qui vous représentera sur electiontpe.travail.gouv.fr

Secteur Bureaux



<u>Descriptions</u>: Vous êtes apprenti ou salarié d'une entreprise de moins de 11 personnes? Du 25 novembre au 9 décembre 2024 votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits sur election-tpe.travail.gouv.fr

OU

Salarié ou apprenti d'une entreprise de moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre, votez pour le syndicat qui vous représentera sur electiontpe.travail.gouv.fr

Secteur Particulier Employeur



<u>Descriptions</u>: Vous êtes employé à domicile? Du 25 novembre au 9 décembre 2024 votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits sur electiontpe.travail.gouv.fr

OU

Vous êtes employé à domicile ? Du 25 novembre au 9 décembre, votez pour le syndicat qui vous représentera, vous conseillera et vous défendra sur electiontpe.travail.gouv.fr